Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt sept Floréal an mil huit cent vingt-trois à quatre heure du soir

Acte de mariage de Joseph Sauveur Pellissier

Agé de Vingt Cinq ans, né à la garde département du var le vingt trois du mois de Juillet mil sept cent nonante sept domicilié à la garde département du var fils majeur de Joseph pellissier

domicilié à la garde département du var vivant propriétaire et Françoise Rose Pellissier de même

Et de Rosalie Bibiche pourrier

agée de vingt sept ans, née à la garde département du var le vingt trois du mois de Mars mil sept cent nonante sept domiciliée à la garde département du var fille majeure de Jean Louis Bibiche domiciliée à la garde département du var et de Magdelaine Arduino vivante propriétaire et publications

Les Actes préliminaires sont les publications faites par trois dimanches consécutifs, sans opposition ni empêchement ni de mariage depuis le terme de trente jours, et les actes de naissance des parties, lesquels portent qu'elles sont nées aux lieux et dans les époques indiquées par les actes de décès rapportés, et de publications faites à la porte de la maison commune de la Garde

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage* concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Rosalie Bibiche pourrier, l'autre Joseph Sauveur

En présence de Simon Genouvez domicilié à la garde département du var agé de trente ans profession de boulanger

De Louis Moulin domicilié à la garde département du var agé de Cinquante ans profession de cultivateur

De Simon Charles Granchon domicilié à la garde département du var agé de Vingt trois ans profession de

Et de Joseph André Coundoul domicilié à la garde département du var agé de Cinquante ans profession de propriétaire

Après quoi, moi Pierre Jean Maria adjoint à la Mairie de la Garde en l'absence du Maire faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite et qui a été signé avec moi par les témoins, les parties ont déclaré ne savoir écrire

Garachon — Moulin — Simon Genouvez — Granchon

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Cinq Mai an mil huit cent vingt-trois, à dix heure du Matin

Acte de mariage de Joseph Charles Simon propriétaire

Agé de Vingt sept ans, né à la Garde département du Var le neuf Mars du mois de Mars mil sept cent nonante neuf domicilié à la Garde département du Var fils majeur de François Simon

domicilié à la Garde département du var et de Rosalie Capot ci-présente et soussignante

Et de Marie Victoire Virginie Raybaud

agée de vingt trois ans, née à Brignon département du Var le vingt sept du mois d'août mil sept cent nonante neuf domiciliée à la garde département du var fille majeure de Jean Baptiste Paulin Raybaud propriétaire

domiciliée à la Garde département du Var

et de Elisabeth Apolonie Langier, sans profession

Les Actes préliminaires sont les publications faites par trois Dimanches consécutifs, sans opposition ni empêchement ni de mariage depuis le terme de trente jours, et les actes de naissance des parties, lesquels portent qu'elles sont nées aux lieux et dans les époques indiquées par les actes de décès rapportés, et de publications faites à la porte de la maison commune de la Garde

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Victoire Virginie Raybaud, l'autre Joseph Charles Simon

En présence de Pierre Maurel domicilié à la Garde département du Var agé de Cinquante deux ans profession de Perruquier

De Louis Moulin domicilié à la Garde département du var agé de Cinquante ans profession de Menuisier

De Jean Antoine Courrier domicilié à la Garde département du var agé de Soixante trois ans profession de journalier

Et de Jean Antoine Sébastien Gauchon domicilié à la Garde département du var agé de Cinquante trois ans profession de Ex-Imprimeur

Après quoi, moi François Bernard Langier Maire de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Témoins, les parties ont déclaré ne savoir écrire

Simon — Victoire Raybaud — Courrier

Gauchon — Maurel — Moulin — Langier